



STATUT DÉBUTANT AQR (définition)

Tout membre AQR, ayant encore droit au statut 'Rookie Non Pro NRHA' au 31 décembre de l'année précédant l'année courante, est admissible à l'épreuve 'Débutant AQR' pour l'année courante si ses gains à vie '**Débutant AQR**' et '**Non Pro Limité AQR**' au même 31 décembre ne dépassent pas 200 \$.

La bourse ajoutée de cette épreuve doit être de 100 \$. Le frais d'inscription ne peut être supérieur à 10 \$ et le frais de juges ne peut excéder 5 \$. Cette épreuve est tenue en même temps que 'Rookie NRHA' et permet aussi la monte à deux (2) mains avec tout mors légal.

STATUT NON PRO LIMITÉ AQR (définition)

Tout membre AQR, ayant encore droit au statut 'Non Pro Limité NRHA' au 31 décembre de l'année précédant l'année courante, est admissible à l'épreuve 'Non Pro Limité AQR' pour l'année courante.

La bourse ajoutée de cette épreuve doit être la même que 'Non Pro Limité NRHA' tout comme les frais d'inscription et de juges. Cette épreuve est tenue en même temps que 'Non Pro Limité NRHA'.